



POLISTRAP - RU012

Bande de réparation d'urgence de canalisation rigide

Bande renforcée de fibres et de résine polymère uréthane à très forte adhérence.

Permet des réparations d'urgence de fuites, fissures sur canalisations, raccords, vannes, robinets (acier, fonte, cuivre, galva, grès, PVC, alu, inox...) sans utiliser d'outils.

Résiste après polymérisation à la plupart des hydrocarbures, huiles, solvants, détergents, acides dilués...

Caractéristiques :

Bande de fibre et de résine

Largeur de la bande : 50 mm

Résistance à la pression : 15 à 35 bars

Tenue en température : -50°C à +150°C

Temps d'application : 2 minutes env.

Polymérisation complète en 30 à 45 minutes

Résistance chimique : résiste aux hydrocarbures, eau, eau salée, solvants, acides dilués



Mode d'emploi :

Arrêter la pression dans la canalisation.

Éliminer les salissures de la zone à réparer (graisse, rouille, peinture...). Si nécessaire, poncer. Une surface mouillée n'empêche pas la réparation.

Mettre les gants.

Sortir la bande et la mettre dans de l'eau pendant 20 secondes (tiède de préférence).

Prendre la bande et l'éponger légèrement.

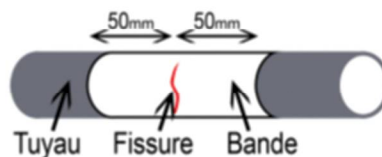
L'enrouler serrée sur la canalisation en commençant à 50 mm de la réparation et en ne laissant que 8 à 10 mm non recouverts à chaque tour. Dépasser de 50 mm la réparation.

Appliquer un minimum de 5 couches mais idéalement 10 couches pour les hautes pressions.

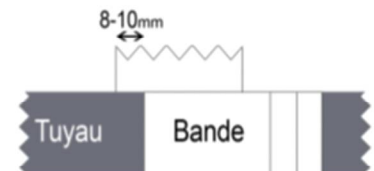
Utilisateurs :

Plombiers, chauffagistes, services de maintenance d'hôpitaux ou d'usines, services techniques et de maintenance, agriculteurs...

Zone de recouvrement pour une réparation



Recouvrement d'une bande



Règlementation :

Danger. Respecter les précautions d'emploi.

Conforme au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations. Consulter la FDS sur demande.

DANGER. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Les renseignements contenus dans cette fiche ont pour but de vous conseiller rendant compte notamment d'essais effectués avec un souci constant d'objectivité mais sans aucun engagement de notre part.